



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

**Objet : Régularisation de l'emprise foncière de la copropriété de la résidence
« Sainte Catherine »**

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 ; L. 1311-9 à L. 1311-12 et L. 1311-13 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement et de l'espace urbain en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que lors de l'aménagement du chemin Santa Catalina, notre collectivité a empiété sur la parcelle AZ 571 appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence « Sainte Catherine » pour une surface de 229 m² ;

Considérant que cette copropriété se situe à l'arrière de la Maison des services publics de Lupinu ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation par l'acquisition de cette emprise ;

Considérant que la validation par l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence « Sainte Catherine » qui s'est tenue le 9 octobre 2020 de la cession de ladite emprise à la commune de Bastia pour le prix de 11 450 € ;

Considérant que les acquisitions d'un montant inférieur à 180 000 € ne nécessitent pas la saisine de la DGFIP en application d'un arrêté ministériel du 5 décembre 2016.

Après avoir entendu le rapport de Paul Tieri,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** l'acquisition de 229 m² à détacher de la parcelle AZ 571 appartenant aux copropriétaires de la résidence « Sainte Catherine » pour un prix de 11 450 €.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tous les documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



